



# DÉLIBÉRATION

## du 17 décembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>18/12/24</u> Publiée, le <u>20/12/24</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Bruno BENOIT <u>Date de la convocation</u> : 11 décembre 2024
<b>Délibération n°24.8.05</b>	<b>URBANISME - BÂTIMENTS</b> <b>Bâtiments : rénovation de l'église – attribution des marchés de travaux (suite)</b>

Madame le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 12 novembre 2024 attribuant 2 lots pour le marché de rénovation de l'église Saint Pierre Saint Paul.

Les lots 2 – Charpente – menuiserie – serrurerie et 3 – Couverture ont été déclarés infructueux : aucune offre n'a été reçue lors de la consultation lancée le 26 septembre 2024. Conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, il est proposé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour ces deux lots.

- Lot 2 – Charpente – Menuiserie – Serrurerie

La maîtrise d'œuvre propose d'attribuer le lot 2 à l'entreprise CRUARD pour un montant de 189.986€ HT (227 983,73€ TTC). L'offre de l'entreprise entrant dans l'enveloppe budgétaire prévue et correspondant techniquement au CCTP.

- Lot 3 – Couverture

La maîtrise d'œuvre propose d'attribuer le lot 3 à l'entreprise RITOUET pour un montant de 159 906.13€ HT (191 887,36€ TTC). L'offre de l'entreprise entrant dans l'enveloppe budgétaire prévue et correspondant techniquement au CCTP.

Les lots 4 et 6 seront attribués lors du Conseil Municipal de février 2025 après nouvelle consultation.

**Après avoir entendu cet exposé,**

Vu le Code de la commande publique,  
Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par POST Architecture et Patrimoine,  
Vu l'avis de la CAO réunie le 10 décembre 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **ATTRIBUE** le lot 2 – Charpente – Menuiserie – Serrurerie du marché de rénovation de l'église Saint Pierre Saint Paul à l'entreprise CRUARD pour un montant de 189.986€ HT (227 983,73€ TTC).

► **ATTRIBUE** le lot 3 – Couverture du marché de rénovation de l'église Saint Pierre Saint Paul à l'entreprise RITOUET pour un montant de 159 906.13€ HT (191 887,36€ TTC)..

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Bruno BENOIT**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

